



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

22 mai 2018

DATE D'AFFICHAGE

22 mai 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

OBJET

**Modification du tableau
des effectifs
Emplois permanents**

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Transmise en sous-
préfecture le 30 MAI 2018

Publiée le 30 MAI 2018

Notifiée le 30 MAI 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L'an deux mille dix-huit, le 28 mai à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Jacqueline GALEAZZI, Ariel SHEPS, Claire HERLIN-CHAMAILLE, Philippe VAN ROSSOMME, Françoise BOUSSAT, Mauricette FERRAND, Guy PETITBON, Alexa PELAGE, Michelle LUCARAIN, Alain DENIMAL, Isabelle QUESNE, Lionnel LAFONTAINE, Caroline PARATRE, Christine CASIMIR, Hervé FRANEL, Katia MERLEN, Stéphane LE PECULIER, André RIETZ.

Etaient absents excusés :

Yves MARRE donne pouvoir à Claire HERLIN-CHAMAILLE
Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT
José AZEVEDO donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Camille CRONIER donne pouvoir à Alexa PELAGE
Philippe AUTRIVE donne pouvoir à Katia MERLEN

Etaient absentes :

Mélanie MATHIEU
Kaïte Caroline VILLANUEVA
Nasser OUDJIT

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
EMPLOIS PERMANENTS**

Madame Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;

VU l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018 pour les avancements de grades,

VU le tableau des effectifs,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A
L'UNANIMITE**

- **DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il est proposé en annexe.

Le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions concernées.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire

Mariannick MORVAN



**ANNEXE DELIBERATION N°2018-V-
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS EMPLOIS
PERMANENTS**

TRANSFORMATIONS DE POSTES					
POSTE ACTUEL	CAT	POSTE MODIFIE	CAT	FILIERE	DATE D'EFFET
Avancement de grades 2018					
Adjoint technique	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	Technique	01/06/2018
Adjoint technique	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	Technique	01/06/2018
Adjoint technique	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	Technique	01/06/2018
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	Technique	01/06/2018
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	Administrative	01/06/2018
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	Administrative	01/06/2018

